ANTIPODE – LA RADIO DU BRABANT WALLON

# Règlement général des concours

**Ce règlement s'applique à tous les concours organisés par Antipode. Participer est 100 % gratuit, et les gagnants sont tirés au sort en interne par un membre de l'équipe Antipode.**

*Version du 25 novembre 2026.*

## Article 1 – Organisateur

Les concours sont organisés par **ZenN srl**, éditrice de la radio Antipode (ci-après « Antipode » ou « l'Organisateur ») :

- Siège : Rue du Fond Cattelain 2, 1435 Mont-Saint-Guibert, Belgique
- Numéro d'entreprise (BCE) : 0843.733.516
- Contact concours : concours@antipode.be

## Article 2 – Objet et champ d'application

Ce règlement fixe les règles communes à tous les concours d'Antipode, quel que soit le moyen de participation : site antipode.be, Facebook, Instagram ou antenne.

Chaque concours est présenté dans une annonce (page du concours sur le site, publication sur les réseaux sociaux ou annonce à l'antenne). Cette annonce précise les **conditions particulières** du concours : le lot, le nombre de gagnants, les dates de participation, la date du tirage au sort et le mode de participation. En cas de contradiction, les conditions particulières l'emportent sur ce règlement général.

## Article 3 – Gratuité

La participation aux concours est **100 % gratuite et sans obligation d'achat**. Aucun paiement, abonnement ni achat n'est demandé pour participer ou pour recevoir un lot.

Les éventuels frais de connexion à Internet ou d'appel restent à la charge du participant, selon son propre abonnement, et ne sont pas remboursés.

## Article 4 – Qui peut participer ?

- Toute personne physique résidant en Belgique peut participer, sauf mention contraire dans l'annonce du concours.
- Les **mineurs** peuvent participer avec l'accord de leurs parents ou de leur tuteur légal. Antipode peut demander cet accord par écrit avant de remettre un lot à un gagnant mineur.
- Sont exclus : le personnel et les collaborateurs d'Antipode (ZenN srl), ceux des partenaires qui offrent les lots, ainsi que les membres de leur famille vivant sous le même toit.

- **Une seule participation par personne** et par concours est prise en compte, sauf si l'annonce en prévoit plus (par exemple une chance en plus par ami tagué). Utiliser plusieurs comptes, adresses e-mail ou identités pour participer plusieurs fois entraîne l'exclusion.

## Article 5 – Comment participer ?

Le mode de participation est précisé dans l'annonce de chaque concours. Il peut s'agir :

- **sur antipode.be** : du formulaire de participation sur la page du concours (nom, prénom, e-mail, code postal) ;
- **sur Facebook ou Instagram** : des actions demandées dans la publication du concours (par exemple un commentaire ou un message privé) ;
- **par e-mail** : d'un message à concours@antipode.be avec les informations demandées ;
- **à l'antenne** : d'un appel ou d'un message pendant une émission.

Seules les participations reçues pendant la période annoncée et complètes sont prises en compte. Une participation incomplète, illisible, envoyée en retard ou contraire à ce règlement n'est pas valable.

## Article 6 – Tirage au sort

Les gagnants sont désignés par **tirage au sort**, parmi toutes les participations valables, à la date indiquée dans l'annonce du concours.

Le tirage est réalisé **en interne par un membre de l'équipe d'Antipode**, de façon aléatoire et impartiale. Antipode garde une trace du tirage (date, nombre de participations, gagnants désignés). Le résultat du tirage est définitif et ne peut pas être contesté.

## Article 7 – Contact des gagnants

En participant, chaque participant **accepte d'être contacté par Antipode via le mode de participation qu'il a utilisé** : e-mail pour le formulaire du site ou une participation par e-mail, message privé ou réponse à son commentaire sur Facebook ou Instagram, téléphone pour une participation à l'antenne.

Le gagnant doit répondre dans les **7 jours** qui suivent ce premier contact pour confirmer son lot et indiquer comment le recevoir. Sans réponse dans ce délai, ou si ses coordonnées sont fausses, il perd son lot. Antipode peut alors tirer au sort un autre gagnant.

Antipode ne demande jamais de paiement, de mot de passe ni de coordonnées bancaires pour remettre un lot. Seuls les comptes officiels d'Antipode contactent les gagnants.

## Article 8 – Les lots

- Les lots sont décrits dans l'annonce de chaque concours. Ils sont **nominatifs** et ne peuvent être ni échangés, ni remboursés, ni convertis en argent.

- Le lot est remis selon les modalités convenues avec le gagnant : retrait aux studios d'Antipode, chez le partenaire, ou envoi postal en Belgique.
- Si un lot n'est plus disponible pour une raison indépendante d'Antipode, Antipode peut le remplacer par un lot de valeur équivalente.
- Lorsqu'un lot est offert par un partenaire, ce partenaire est seul responsable de sa qualité et de son utilisation (dates de validité, conditions d'accès, etc.).

## Article 9 – Protection des données personnelles (RGPD)

ZenN srl (Antipode) est le **responsable du traitement** des données collectées pour les concours, conformément au Règlement général sur la protection des données (UE) 2016/679 (« RGPD ») et à la loi belge du 30 juillet 2018.

| Ce que nous faisons | Données utilisées | Base légale | Durée de conservation |
|---|---|---|---|
| Gérer les participations et le tirage au sort | Nom, prénom, e-mail ou nom de profil, code postal | Exécution du concours auquel vous participez (art. 6.1.b RGPD) | Jusqu'à 3 mois après le tirage au sort |
| Contacter les gagnants et leur remettre le lot | Coordonnées du gagnant, adresse de livraison si nécessaire | Exécution du concours (art. 6.1.b RGPD) | Jusqu'à 1 an après la remise du lot, comme preuve |
| Annoncer les gagnants | Prénom, initiale du nom, commune | Intérêt légitime à assurer la transparence du concours (art. 6.1.f RGPD) | Durée de la publication |

Ce que nous ne faisons pas :

- vos données ne sont **jamais vendues** ni utilisées pour de la publicité ;
- elles ne sont pas ajoutées à une newsletter sans votre accord séparé et explicite ;
- elles ne sont transmises au partenaire qui offre le lot que si c'est nécessaire pour vous le remettre (par exemple votre nom pour un retrait en boutique), et uniquement pour cela.

Vous pouvez à tout moment demander l'accès à vos données, leur rectification ou leur effacement, limiter leur traitement ou vous y opposer, et demander leur portabilité (articles 15 à 22 du RGPD). Écrivez à concours@antipode.be ou à ZenN srl, Rue du Fond Cattelain 2, 1435 Mont-Saint-Guibert. Si vous demandez l'effacement de vos données avant le tirage, votre participation sera annulée.

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'**Autorité de protection des données** : Rue de la Presse 35, 1000 Bruxelles – contact@apd-gba.be – autoriteprotectiondonnees.be. Plus d'informations dans notre politique de confidentialité.

## Article 10 – Annonce des gagnants et image

Antipode peut annoncer les gagnants à l'antenne, sur antipode.be et sur ses réseaux sociaux, avec uniquement leur **prénom, l'initiale de leur nom et leur commune**. Un

gagnant qui ne souhaite pas être cité peut le signaler à concours@antipode.be.

Aucune photo, vidéo ou voix d'un gagnant n'est utilisée sans son **accord préalable et séparé** (par exemple lors d'une remise de lot aux studios). Cet accord peut être retiré à tout moment.

## Article 11 – Facebook et Instagram

Les concours organisés sur Facebook ou Instagram ne sont ni organisés, ni parrainés, ni gérés par Meta, qui n'y est associé d'aucune manière. Les participants dégagent Meta de toute responsabilité. Les données transmises pour participer le sont à Antipode, et non à Meta.

## Article 12 – Fraude et responsabilité

- Antipode peut exclure toute participation frauduleuse ou contraire à ce règlement (faux comptes, participations automatisées, propos injurieux, etc.), y compris après le tirage.
- Antipode n'est pas responsable d'un problème technique, d'une panne de réseau, d'un message perdu ou retardé, ni d'un incident lié à l'utilisation d'un lot.

## Article 13 – Modification ou annulation

Antipode peut prolonger, modifier, suspendre ou annuler un concours en cas de force majeure, de fraude ou de circonstances indépendantes de sa volonté. Les participants en sont informés par le même canal que l'annonce du concours. Ces changements ne donnent droit à aucune indemnité.

## Article 14 – Acceptation du règlement et droit applicable

Participer à un concours d'Antipode implique l'acceptation complète de ce règlement, consultable gratuitement sur antipode.be et envoyé sur simple demande à concours@antipode.be.

Ce règlement est soumis au droit belge. Toute question ou réclamation doit être adressée par écrit à Antipode dans les 30 jours qui suivent la fin du concours. À défaut d'accord amiable, les tribunaux compétents de l'arrondissement judiciaire du Brabant wallon sont seuls compétents.